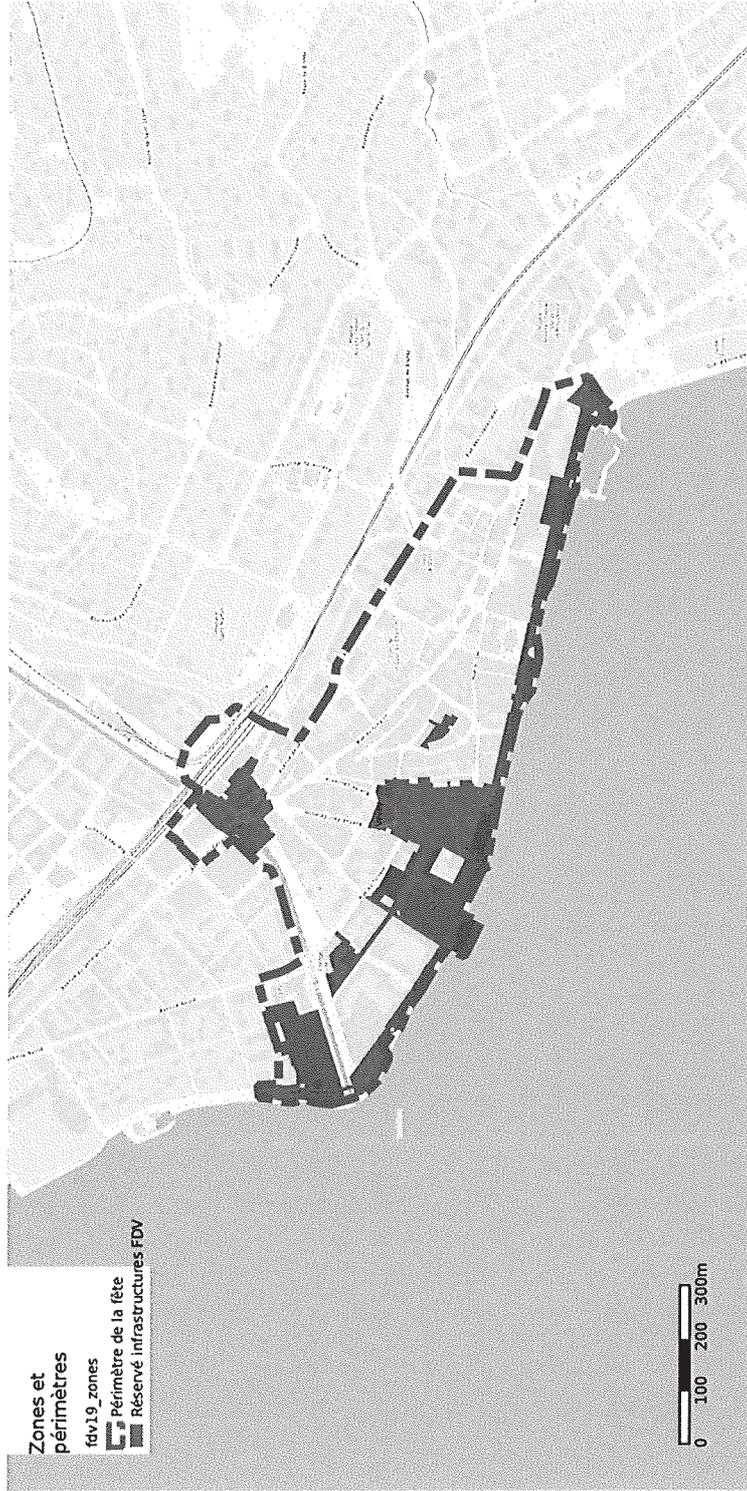


Annexe 1 – Périmètre concédé



Copyrights Géodonnées Etat de Vaud / Swisstopo



Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de ce plan.



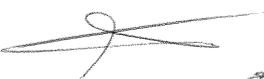
[Handwritten signatures and initials]

1:10,000

Date:09.10.2018

Annexe 2 - Occupation du domaine public

	du	au	Nbre de jours
Grande Place, env. 17'000 m ²	15.10.2018	14.10.2019	364
Périmètre occupé par les infrastructures temporaires de la Fête des Vignerons env. 9'000 m ²	15.06.2019	30.08.2019	76
Périmètre de la Fête, env. 185'000 m ²	15.07.2019	14.08.2019	31
Terrasses de la Confrérie - exploitation	20.05.2019	14.08.2019	91

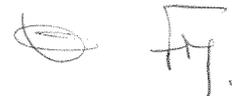




Annexe 3 - Occupation des bâtiments communaux

	du	au	Nbre de jours
Le Reflet			
	15.05.2019	17.07.2019	63
	18.07.2019	11.08.2019	24
	12.08.2019	31.08.2019	19
Salle del Castillo			
	15.06.2019	17.07.2019	32
	18.07.2019	11.08.2019	24
	12.08.2019	20.08.2019	8



12


Annexe 4 - Occupation des bâtiments scolaires

Collège Kratzer	De	à	Nbre de jours
Préau	13.07.2019	18.08.2019	36
Rez			
Salle 006	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 007	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 013	13.07.2019	18.08.2019	36
Réfectoire	13.07.2019	18.08.2019	36
1er étage			
Salle 101	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 102	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 103	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 104	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 106	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 107	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 108	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 109	13.07.2019	18.08.2019	36
2e étage			
Salle 201	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 202	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 203	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 204	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 206	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 207	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 208	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 209	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 212	13.07.2019	18.08.2019	36
3e étage			
Salle 302	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 303	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 304	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 306	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 307	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 308	13.07.2019	18.08.2019	36
Salles de gymnastique Est	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle de gymnastique Ouest	13.07.2019	18.08.2019	36
Collège Bleu			
rez			
Salle 01	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 02	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 03	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 04	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 05	13.07.2019	18.08.2019	36
1er étage			
Salle 11	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 12	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 13	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 14	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 15	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle 16	13.07.2019	18.08.2019	36
Collège du Clos			
Préau	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle de rythmique	13.07.2019	18.08.2019	36
Aula	13.07.2019	18.08.2019	36
Galerias du Rivage			
Salle de basket			
montage	10.07.2019	17.07.2019	7
exploitation	18.07.2019	11.08.2019	24
démontage	12.08.2019	18.08.2019	6
10 salles de classe	13.07.2019	18.08.2019	36
Collège de la Veveyse			
Préau	08.07.2019	18.08.2019	41
Salle de gymnastique II (71)	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle de gymn I (07)	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle de gymnastique du Feu	13.07.2019	18.08.2019	36
Salles de l'Aviron			
Salles de gymnastique 1 avec vestiaires	13.07.2019	18.08.2019	36
Salle de gymnastique 2 avec vestiaires	13.07.2019	18.08.2019	36
Collège du SIGE (18 classes)	15.07.2019	14.08.2019	30

Annexe 5 – Détails des coûts des prestations communales

Mise à disposition du domaine communal, concerne uniquement les locations des surfaces utilisées pour les stands (env. 9'000 m2)	CHF 142'661
Mise à disposition du Théâtre le Reflet	CHF 65'000
Mise à disposition de la salle del Castillo	CHF 100'000
Mise à disposition des Galeries du Rivage	CHF 29'100
Manque à gagner parcomètre	CHF 1'517'000
Manque à gagner amendes	CHF 0
Manque à gagner sur les locations de commerces devant fermer	CHF 2'280
Démontage, stockage et remontage des places de jeux	À facturer à posteriori selon demandes de la FDV
Démontage, stockage et remontage du fitness urbain	À facturer à posteriori selon demandes de la FDV
Démontage, stockage et remontage des poubelles	À facturer à posteriori selon demandes de la FDV
Gestion des déchets et nettoyage du périmètre (à régler selon convention adhoc)	À facturer à posteriori selon convention « déchets et nettoyage »
Démontage, stockage et remontage des poubelles, des panneaux d'affichage, des bancs, des statues sur la Grande Place	CHF 14'800
Remplacements de la pelouse Place de la Gare	CHF 3'640
Remplacement de la pelouse du Jardin Doret	CHF 63'440
Remplacement de la pelouse du Jardin du Rivage	CHF 17'680
Mises à disposition des bâtiments scolaires (hors Galerie du Rivage) et protection des sols de 9 salles de gym ou rythmique, y compris la protection des Galeries du Rivage)	CHF 88'619
Infrastructure (désinstallation de la borne d'alimentation pour la borne électrique, y compris l'armoire électrique)	CHF 5'000
Communication (macarons, laissez-passer etc)	CHF 36'000
400 heures pour état des lieux	CHF 34'000
Coordinatrice FDV durant 28 mois	CHF 262'837
Total	CHF 2'382'057

Annexe 6 – Guide des manifestations durables

Version complète du guide disponible sous http://vevey.ch/data/dataimages/Upload/VEVEY_Guide-pratique-des-manifestations.pdf



Annexe 7 – Lettre de la Municipalité du 8 octobre 2018




Vevey, le 8 octobre 2018 - RDE/nga



Ville de Vevey
Municipalité
Case postale
1800 Vevey

Fête des Vignerons 2019
M. François Margot, Abbé-Président
M. Frédéric Hohl, Directeur exécutif
Chaussée de la Guinguette 12
1800 Vevey

Monsieur l'Abbé président,
Monsieur le Directeur exécutif,

Pour faire suite à votre lettre du 2 octobre, nous vous avons fait parvenir, par courriel, un projet de réponse en date du 5 octobre 2018.

Grâce à Monsieur D. Willi, une rencontre a été organisée le vendredi 5 octobre à l'Hôtel de Ville pour débattre, si possible de façon définitive, de la convention et des prestations communales en lien avec dite convention. Etaient présents à cette séance : M. D. Willi et vous-mêmes, Mme E. Leimgruber, syndique soussignée, M. E. Rivier, municipal, Mme C. Marggi, coordinatrice FDV 2019, puis successivement MM. A. Hersberger, G. Garanis, C. Lehrian et J. Cainne, chefs de service de l'administration communale.

Rappel historique

Nous nous permettons de vous rappeler que nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises durant le premier semestre 2018 à propos de la convention qui doit unir la Fête des Vignerons à la Ville de Vevey.

En juin-juillet, la direction de la Fête des Vignerons s'est déclarée d'accord avec le texte de cette convention qui précise les responsabilités et les prestations qui incombent aux deux partenaires.

En résumé

Sur le plan des responsabilités de la Confrérie, l'accent a été mis sur trois domaines : la voirie, la sécurité et la mobilité. Par rapport à cette dernière thématique, nous précisons ici que la Municipalité de Vevey ne réclame pas d'entente tarifaire, mais attend de la Confrérie des mesures de mobilité adéquates.

Sur le plan des prestations ont été discutés :

- L'occupation de l'espace public et son réaménagement,
- La location de différents établissements,
- Les heures d'occupation du personnel communal, dont certains salaires spécifiques pour la Fête des Vignerons.

Une évaluation des coûts a été proposée et discutée.

Nous nous sommes mis d'accord sur :

- La mise à disposition de l'espace public,
- La mise à disposition de la salle del Castillo, du Reflet, du Rivage et des bâtiments scolaires,



Hôtel de Ville
Rue du Lac 2

tél. +41 21 925 53 84
fax +41 21 925 53 99

<http://www.vevey.ch>
e-mail greffe.municipal@vevey.ch

- Le manque à gagner des parcomètres et amendes,
- Le manque à gagner sur des locations de structures qui ne pourront pas être exploitées durant la Fête des Vignerons,
- Le démontage et le stockage des places de jeux,
- Le personnel communal dédié spécialement à la Fête des Vignerons.

Ont été abandonnés :

- des demandes concernant la prévention,
- certaines prestations concernant les infrastructures,
- toutes les prestations fournies par le personnel communal non spécifiquement dédié à la Fête des Vignerons (exonération),
- la facturation du domaine public de la Grande Place pendant une année soit Fr. 15'000.- / m2 pendant une année, correspondant à Fr. 780'000.-.

Vendredi passé nous avons encore une fois passé en revue en détail les prestations communales et l'évaluation de leur montant. Il a été rappelé que la Ville de Vevey souhaite que la Fête des Vignerons soit une opération blanche pour la Ville, d'autant plus que la Confrérie n'a jamais sollicité de subventionnement public.

Le tableau que nous joignons, en annexe, résume de notre point de vue notre dernière discussion.

Les postes de la Direction de l'urbanisme, du développement durable et de la mobilité et les postes prévus à voirie ont été supprimés. En effet pour ce dernier domaine, une convention séparée devra être établie une fois que seront déterminées les responsabilités de la Fête des Vignerons et de l'administration communale (en particulier la surface de l'espace public sous la responsabilité de la Fête des Vignerons). Une discussion est prévue et la Fête des Vignerons s'engage à payer le travail supplémentaire nécessaire pour maintenir la ville propre. De même, toutes les installations de fitness et des places de jeux ne seront pas forcément supprimées mais devront éventuellement être protégées, ceci fera partie de la « facture voirie » qui sera établie d'un commun accord avec la Fête des Vignerons.

Le montant prévu pour la location du Théâtre n'a pas pu être abaissé, par contre la location de la Salle del Castillo a été revue à la baisse. Nous nous permettons de souligner ici que les réservations de la Salle del Castillo sont nettement inférieures à la moyenne en raison des nuisances prévisibles imputables au chantier de l'arène et que par conséquent un manque à gagner sera inévitable pour la Ville. Un coût de location pour les Galeries du Rivage a quant à lui été ajouté, puisque ces dernières seront clairement exploitées de façon commerciale.

Nous rappelons que la location du domaine public pour la Grande Place n'est pas facturée à la Confrérie, car seules les recettes des parcomètres qui viennent en déduction de la facture que la Ville paie à ASR ont été prises en compte. A la demande de la Fête des Vignerons les amendes n'ont pas été comptabilisées.

Finalement, la Municipalité souhaite, en consultant les organisateurs de la Fête des Vignerons, offrir des mesures d'accompagnement aux habitants et aux commerçants et réclame à ce titre un montant de Fr. 700'000.- à la Confrérie.

Quant aux modalités de paiement, nous acceptons volontiers votre proposition de paiement au cours du mois de janvier 2019 mais restons ouverts à toute négociation sur ce point.

Enfin, la possibilité d'une redevance sur la billetterie des quatre spectacles supplémentaires de 7% a été évoquée, en cas de grand succès de la Fête. La Confrérie déciderait alors librement d'un versement unique à la Ville de Vevey.

Hôtel de Ville
Rue du Lac 2

tél. +41 21 925 53 84
fax +41 21 925 53 99

<http://www.vevey.ch>
e-mail gretle.municipal@vevey.ch

Pour répondre à l'avant-dernier paragraphe de votre lettre, la Municipalité ne souhaite pas participer à une discussion-médiation avec le Canton dans le domaine de la sécurité et de la mobilité.

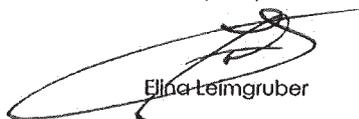
En résumé

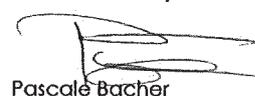
Prestations communales, selon détails :	Fr.	2'382'000.- HT
Montant alloué aux mesures d'accompagnement	Fr.	700'000.- HT
Total	Fr.	3'082'000.- HT
Redevance éventuelle sur 4 spectacles supplémentaires	Fr.	800'000.- HT

Nous pensons avoir répondu à toutes vos attentes conformément à notre discussion du 5 octobre dernier. Nous attendons votre réponse pour le jeudi 11 octobre au plus tard, car tant que la convention ne sera pas signée, l'autorisation de débiter le chantier ne pourra être accordée conformément au point s) du permis de construire : « Pour mémoire, les travaux autorisés par le permis de construire n° 6438 nécessitent l'obtention préalable d'une concession d'utilisation du domaine public ». Il est donc urgent que nous signions la convention d'ici au 15 octobre 2018.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Abbé président, Monsieur le Directeur exécutif, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité
la Syndique la Secrétaire adj.


Elina Leimgruber


Pascale Bacher

Annexe : tableau récapitulatif

Copie : DF – DEP – DU – ASR
Mme Claire Marggi

Hôtel de Ville
Rue du Lac 2

tél. +41 21 925 53 84
fax +41 21 925 53 99

<http://www.vevey.ch>
e-mail greffe.municipal@vevey.ch

Tableau récapitulatif des prestations communales

	Coûts Induits	Coûts effectifs Jun.18	Coûts effectifs Actualisés (5.10.2018)	Commentaires :
Mise à disposition du domaine communal, concerne uniquement les locations des surfaces utilisées pour les stands	CHF 1'997'377	CHF 142'661	CHF 142'661	La mise à disposition de la Place du Marché n'est pas comptabilisée
Mise à disposition du Théâtre le Reflet		CHF 65'613	CHF 65'000	
Mise à disposition de la salle del Castillo		CHF 167'447	CHF 100'000	
Mise à disposition des Galeries du Rivage			CHF 29'100	La Ville accepte d'octroyer une réduction pour la Castillo, mais facture la location des Galeries du Rivage utilisée à des fins commerciales
Manque à gagner parcومتر		CHF 1'517'000	CHF 1'517'000	Ces montants sont tirés de la comptabilité d'ASR, ils
Manque à gagner amendes		CHF 372'000	CHF 0	La Ville facturera la différence de gains entre 2018 et 2019, au début de l'année 2020
Manque à gagner sur les locations de commerces devant fermer		CHF 6'480	CHF 2'280	
Démontage, stockage et remontage des places de Jeux		CHF 159'482	CHF 0	Ne sachant pas si ces places de jeux seront démolies, une facture sera adressée en fonction de l'état de fait. Voir encore sous voirie ci-dessous
Démontage, stockage et remontage du fitness urbain		CHF 25'000	CHF 0	Même remarque
Démontage, stockage et remontage des poubelles		CHF 115'388	CHF 0	Voir sous voirie
Démontage, stockage et remontage des poubelles, des panneaux d'affichage, des bancs, des statues sur la Grande Place		CHF 6'788	CHF 14'800	
Remplacements de la pelouse Place de la Gare		CHF 3'640	CHF 3'640	
Remplacement de la pelouse du Jardin Doret		CHF 63'440	CHF 63'440	
Remplacement de la pelouse du Jardin du Rivage		CHF 17'680	CHF 17'680	
Mises à disposition des bâtiments scolaires (hors Galerie du Rivage) et protection des sols de 9 salles de gym ou rythmique, y compris la protection des Galeries du Rivage)		CHF 88'619	CHF 88'619	
Infrastructure (désinstallation de la borne d'alimentation pour la borne électrique)		CHF 5'000	CHF 5'000	
Communication (macarons, laissez-passer etc)		CHF 36'000	CHF 36'000	
Prévention		CHF 0	CHF 0	La prévention est comprise dans le concept sécurité de la fête
Heures personnel communal		CHF 1'169'000	CHF 0	Exonération
25 personnes voirie		CHF 264'000	CHF 0	le nettoyage du domaine public fera partie intégrante de la convention déchets
1.0 EPT Direction Espace public		CHF 117'000	CHF 0	idem
0.40 EPT Direction de l'urbanisme		CHF 61'200	CHF 0	pris en charge par la ville
0.33 EPT Direction de l'urbanisme		CHF 27'000	CHF 0	pris en charge par la ville
400 heures pour état des lieux		CHF 34'000	CHF 34'000	lead de l'état des lieux par la Ville
Coordinatrice FDV durant 28 mois		CHF 262'837	CHF 262'837	pris en charge par la FDV
Total		CHF 4'727'275	CHF 2'382'057	

Hôtel de Ville
Rue du Lac 2

tél. +41 21 925 53 84
fax +41 21 925 53 99

<http://www.vevey.ch>
e-mail greffe.municipal@vevey.ch